



## CONTEXTE

Publiée le 18 mai 2017 par l'IASB, la nouvelle norme comptable IFRS17 « Contrats d'Assurance » basée sur l'évaluation et la comptabilisation des contrats d'assurances entrera en application le **1<sup>er</sup> janvier 2021**.



Elle remplacera l'actuelle norme IFRS 4 qui **autorisait les sociétés à utiliser les règles comptables nationales en matière de contrats d'assurance**.

La comptabilisation **se faisait préalablement au coût historique, sous IFRS 17 elle se fait en valeur courante / de marché**.

L'objectif de l'IASB avec cette norme est **d'unifier les pratiques de comptabilisation des engagements** afin de faciliter les analyses de comparaison des assureurs pour les investisseurs ou régulateurs.

**Les contrats d'Assurance Vie sont notamment au cœur de cette réforme.**



## CHAMP D'APPLICATION

### Les types de contrats éligibles ou non pour l'application de la norme



- Les contrats d'assurances et les traités de réassurance émis
- Les traités de réassurance détenus
- Les contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire, à condition d'émettre également des contrats d'assurance



- Les garanties liées aux produits émises par un fabricant ou un distributeur
- Les actifs/passifs des employeurs résultant des régimes d'avantages du personnel
- Les droits contractuels ou obligations contractuelles qui dépendent de l'utilisation future de ce droit
- Les garanties financières, de valeur résiduelle émises ainsi que les garanties de valeur résiduelle d'un preneur quand elles sont incluses dans un contrat de crédit-bail
- La contrepartie à payer ou à recevoir lors d'un regroupement d'entreprises
- Les contrats d'assurance automobile, dommage ou responsabilité civile



## EVOLUTIONS

IFRS17 révisé les notions de Comptabilisation et Evaluation des contrats d'assurance ainsi que leurs regroupements selon leurs compositions.

AVANT IFRS 17

### Composition

Pas de distinction selon les types de contrats **déficitaires ou non**, mais selon une composante de dépôt ou non

### Comptabilisation

Pas de définition de date précise pour la comptabilisation initiale des contrats d'assurances

### Evaluation

L'évaluation des contrats d'assurances se fait au gré des assureurs en **valeur historique\***



APRES IFRS 17

IFRS 17 prévoit que chaque portefeuille sera divisé en au moins trois catégories :

- Les **contrats déficitaires dès la comptabilisation initiale**
- Les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, **de possibilité significative de devenir déficitaire**
- Les autres contrats du portefeuille

Chaque assureur comptabilisera un groupe de contrats d'assurance **à la première des dates suivantes :**

- Le **début de la période de couverture**
- La date où le **premier paiement** est dû par l'assuré
- Pour un groupe de contrats déficitaires, la **date où il devient déficitaire**

L'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance se fera en **valeur courante** comme **la somme de :**

- La valeur actuelle probable des flux futurs liés à l'exécution de l'engagement (**FCF**)
- Un ajustement pour risque financier et non financier (**RA**)\*\*
- La marge de service contractuelle (**CSM**) représentant la part revenant à l'assureur des profits futurs actualisés, non acquis,

\* Selon IFRS 4 l'évaluation se faisait « en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs diminuée des coûts d'acquisition différés et des immobilisations incorporelles liées »

\*\* Représentant la compensation estimée par l'assureur pour couvrir les flux de trésorerie futurs



## LES IMPACTS



### METIERS

- ➔ Révision de tous les contrats d'assurance en spécifiant quels seront ceux éligibles et révision des modalités liées aux contrats de réassurances (Re-comptabilisation)
- Définition et mise en place des exigences techniques demandées par IFRS 17 :
  - ➔ - **Modèles d'évaluations du passif** (Building Bloc Approach (**BBA**), Premium Allocation Approach (**PAA**), Variable Fee Approach (**VFA**))
  - ➔ - **Taux d'actualisation** (Reflétant la **valeur temps**, cohérent avec les **prix de marché et la liquidité**, prenant en compte les flux de trésorerie futurs)
  - ➔ - **Evaluation de la CSM**



### ETATS FINANCIERS

- ➔ **Harmonisation avec la norme IFRS 9** sur la classification et la comptabilisation des Actifs/Passifs (par exemple les contrats de non assurance devront être comptabilisés et présentés dans les états financiers avec un format spécifique lié aux éléments enregistrés en OCI à l'Actif)
- ➔ Modification de la communication sur les performances liée à la **réévaluation des engagements**, ayant un impact sur la dette et sur les bilan/CR
- ➔ **Evaluation et diffusion des montants comptabilisés en contrats d'assurances ainsi que des risques associés**, et communication des motivations et jugements pour l'application à IFRS 17



### ORGANISATION ET SI

- ➔ **Revue des processus opérationnels** de comptabilisation des contrats d'assurance et **adaptation des outils de gestion** de ces contrats
- ➔ Mise en place de nouveaux **indicateurs de performance** pour le pilotage interne et automatisation des processus pour réaliser les productions comptables à temps



## NOTRE INTERVENTION

BEAM vous accompagne en six étapes :

